

Ministère des Sports

Le Ministre

Paris, le **29 NOV. 2011**

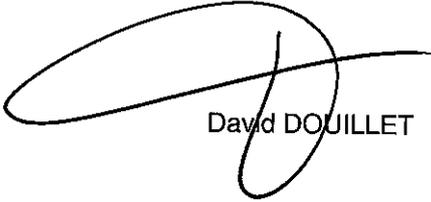
Monsieur le Sénateur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous annoncer que le conseil d'administration du Centre national pour le développement du sport (CNDS), réuni le 14 novembre 2011, a décidé l'attribution d'une subvention d'un montant de 47 000 euros pour la création et la couverture de deux terrains de tennis au site du bois d'auveuil, à Villecresnes.

La décision attributive précisant les conditions de la mise en paiement de cette subvention sera prochainement adressée par le directeur général du CNDS au maître d'ouvrage.

L'octroi de cette subvention illustre l'attachement accordé par l'Etat et le Gouvernement au développement de la pratique sportive en France, sur l'ensemble du territoire et à destination de tous les publics. Activité indispensable au mieux-être de notre population, le sport est par ailleurs un facteur d'intégration, un outil de cohésion sociale, qui doit trouver toute sa place dans notre société.

Espérant que cette décision vous apportera satisfaction, je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma considération distinguée.



David DOUILLET

Monsieur Luc CARVOUNAS
Sénateur du Val-de-Marne
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06